

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 30 juin, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à l'Espace Culturel du Crozy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2020
PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD
Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M.
SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M.
VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M.
BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

Affiché le : 03/07/2020

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme
HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir
à Mme COQUEL Laure), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme WISSOCQ
Mathilde), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme WISSOCQ Mathilde

6. AFFECTATION DE RESULTAT 2019 – BUDGET CCAS

Monsieur Thierry VALADON, Adjoint au Maire en charge des Finances, présente au Conseil Municipal la démarche d'affectation du résultat du budget du CCAS pour l'année 2019.

Le résultat de fonctionnement est de – 681,18 €.

Résultat antérieur : 193,11 €

Résultat cumulé de fonctionnement : - 488,07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de conserver la totalité du solde d'exploitation 2019 du budget du CCAS à la section de fonctionnement,
- de reprendre ces résultats au budget primitif 2020.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

